



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 novembre 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2015 (18 h 45)

10.07 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2015 (19 h)

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

10.09 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695021

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156401014

Adjudication d'un contrat pour l'entretien préventif et la réparation sur demande des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électriques dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme « Névé Réfrigération Inc. » pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant de 83 839,54 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14290 (12 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1156401020

Accorder à la firme « Equipements Twin inc. » un contrat au montant de 29 157,66 \$ (incluant les taxes) pour l'acquisition et l'installation de deux grattes sous châssis hydraulique réversible à valve double action ainsi qu'un accumulateur d'azote - Dépense provenant de PTI antérieurs selon l'entente no 789455

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504047

Autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011006

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011005

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695023

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de septembre 2015

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430019

Évolution budgétaire au 30 septembre 2015

30.05 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1156401022

Octroyer à l'entreprise « Néolect inc. » un contrat pour le remplacement d'un panneau d'éclairage sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout pour un montant de 54 048,02 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP05/04-15 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

District(s): Robert-Bourassa

30.06 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1156401023

Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ (incluant les taxes), à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. », pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres TP18/10-11) - Dépense provenant du PTI

30.07 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1156401021

Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et la firme « Énergie Valero inc. », portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et la firme « Les Pétroles Parkland », portant le numéro 817333 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504050

Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir qui aura lieu le mercredi, 11 novembre 2015 de 9 h à 12 h

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695017

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) et le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695020

Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695018

Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328013

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats 1176 et le Règlement de zonage 1177 relativement à l'ajout des définitions « lieu de culte », « école d'enseignement spécialisé » et « activités communautaires » et à la modification des usages reliés au culte dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029018

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1282-1284, avenue Bernard; 1001, avenue Laurier; 1217, avenue Bernard et 180-220, avenue Vincent d'Indy

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029019

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 825, avenue Querbes

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695022

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 3 novembre 2015 au 7 mars 2016

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489068

Nomination d'une présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1156401024

Recevoir le bilan post-mortem du projet-pilote du déneigement de la piste cyclable et autoriser la modification du règlement

60.02 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504048

Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel numéro 1154815006 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 28 octobre 2015 du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025

Charte montréalaise des droits et responsabilités: Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

60.03 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504049

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement Arrivée du Père Noël le samedi 5 décembre 2015

60.04 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489069

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 octobre 2015

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1156695021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016

Je recommande l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-23 10:38

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil d'arrondissement doit fixer la date, l'heure et le lieu de chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement et ce, à chaque année et en donner avis public.

Il y a donc lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement qui se tiendront au cours de l'année 2016, de la façon suivante :

- Lundi, le 11 janvier 2016;
- Lundi, le 1^{er} février 2016;
- Lundi, le 7 mars 2016;
- Lundi, le 4 avril 2016;
- Lundi, le 2 mai 2016;
- Lundi, le 6 juin 2016;
- Lundi, le 4 juillet 2016;
- Mardi, le 6 septembre 2016;
- Lundi, le 3 octobre 2016;
- Lundi, le 7 novembre 2016;
- Lundi, le 5 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA12 16 0429
- Résolution CA13 16 0395
- Résolution CA14 16 0365

DESCRIPTION

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'arrondissement de fixer les dates des séances du conseil par résolution. Cet article précise également que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

L'arrondissement doit donc fixer le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015, lequel fera l'objet d'un avis public conformément à l'article 320, de la *Loi sur les cités et ville* .

JUSTIFICATION

Article 319 de la *Loi sur les cités et villes*
Article 2 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diffusion des dates pour la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans les journaux locaux et affiché au bureau d'arrondissement ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption : 2 novembre 2015
Avis public dans le journal L'Express d'Outremont et le Journal d'Outremont (édition papier)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156401020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme "Equipements Twin inc." un contrat au montant de 29 157, 66 \$ (incluant les taxes) pour l'acquisition et l'installation de deux grattes sous châssis hydraulique réversible à valve double action ainsi qu'un accumulateur d'azote - Dépense provenant de PTI antérieurs selon l'entente no 789455

Il est recommandé :

D'accorder à « Équipements Twin Inc. » pour la fourniture de grattes sous châssis au prix et aux conditions de sa soumission ;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 29 157, 66 \$ (toutes taxes comprises) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Dépense provenant de PTI antérieurs.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-30 09:38

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156401020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme "Equipements Twin inc." un contrat au montant de 29 157, 66 \$ (incluant les taxes) pour l'acquisition et l'installation de deux grattes sous châssis hydraulique réversible à valve double action ainsi qu'un accumulateur d'azote - Dépense provenant de PTI antérieurs selon l'entente no 789455

CONTENU**CONTEXTE**

Ces deux grattes sous châssis seront ajoutées aux deux nouveaux camions dix roues acquis par l'arrondissement au mois d'août dernier. Ces grattes servent à économiser le sel car elles enlèvent une plus grande quantité de neige lors des opérations d'épandage ce qui permet au sel d'agir de manière plus optimale puisque ce dernier est appliqué sur une couche plus mince de neige ou de glace et est donc en mesure d'être efficace rapidement. Ce type d'équipement est également plus sécuritaire en raison de la flottabilité des grattes sur surface dure. Ainsi, en l'absence de pression directe sur le sol, ces grattes sont moins problématiques pour l'opérateur et la machinerie si elles rencontrent un couvercle de puisard ou de trou d'homme un peu affleurant, elles "flottent" alors littéralement sur l'obstacle sans occasionner de contrecoups.

Ces accessoires existent déjà sur deux de nos camions à sel et sont très efficaces. Ces grattes ne sont cependant pas interchangeables d'un véhicule d'une marque à un autre en raison d'une configuration de construction différente selon le modèle de camion pour lequel elles ont été conçues.

Le choix de cet équipement respecte les critères établis par la direction des Travaux publics, soit :

- Impacts significatifs sur la santé et la sécurité au travail;
- Conséquences positives sur la performance opérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pose d'accessoire dans deux véhicules de la flotte de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Luc BOMBARDIER)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatou Bintou Fa SECK
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

Le : 2015-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme "Camp Sportmax inc." en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:44

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme "Camp Sportmax inc." en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 mars 2014, le contrat intervenu entre l'arrondissement d'Outremont et la firme YMCA du Québec, pour l'administration, gestion et programmation de la piscine et de la pataugeoire John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont prenait fin. L'arrondissement a donc lancé, le 31 mars 2014, un appel d'offres public (# 14-13583) pour l'octroi du contrat de gestion de la piscine John-F. Kennedy.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a recommandé l'octroi du contrat à la firme Camp Sportmax inc. qui répondait à toutes les exigences de conformité et avait déposé la plus basse soumission au montant de 397 396,30 \$ (taxes incluses).

Le cahier des charge du contrat prévoit que des redevances annuelles, équivalentes à 50 % des revenus perçus, excluant les taxes desquels ont été préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, s'ajoutent aux sommes prévues au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : Octroyer un contrat d'une durée de 36 mois à la firme Camp Sportmax inc., pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, pour un prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-13583 (quatre (4) soumissionnaires) et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges.

CA14 16 0462 - 1er décembre 2014 : D'autoriser le versement d'une somme de 53 105,14 \$, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2014, et ce, à même le surplus; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2014, et ce, à même le budget de fonctionnement.

Tel que prévu au cahier des charges, tous les revenus engendrés par les services offerts à la piscine John-F.-Kennedy sont la propriété de la Ville. L'arrondissement verse à Camp Sportmax inc. une rémunération additionnelle équivalente à 50 % du total de ces revenus perçus (excluant les taxes) après dépenses d'exploitation de la Ville encourues par l'arrondissement. Ces revenus représentent les entrées au bain libre, les abonnements saisonniers et les inscriptions aux cours de natation.

JUSTIFICATION

Respect des obligations contractuelles de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une somme de 53 714,66 \$ (taxes incluses) à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement.
Cette somme est établie selon le calcul suivant :

(Revenus de l'offre de services excluant les taxes – dépenses d'exploitation) X 50% = redevances, soit :
(119 905,87 \$ – 12 476,56 \$) X 50 % = 53 714,66 \$ (voir le tableau en pièce jointe au dossier)

Imputation: 2418 0010000 302715 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000
00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social
Chef de division sports et loisirs (par intérim)



Dossier # : 1157011006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 septembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 septembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-21 10:39

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 septembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2015

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-21

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe
et des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de
l'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1157011005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 septembre 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-21 10:38

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 septembre 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du
greffe et des relations avec les citoyens et
Secrétaire de l'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1156695023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-23 10:37

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit d'un rapport de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce rapport de reddition de comptes est requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au Conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156430019

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt de l'évolution budgétaire au 25 septembre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Outremont au 30 septembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:34

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156430019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de l'évolution budgétaire au 25 septembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un processus de saine gestion budgétaire, il est indispensable de faire le point périodiquement sur la situation financière en examinant la tendance des résultats. L'évolution budgétaire s'avère un instrument privilégié permettant d'établir ce constat et de pouvoir ainsi réagir aux différents événements survenant en cours d'exercice. Le suivi budgétaire s'applique autant aux dépenses de fonctionnement qu'aux revenus générés. L'objectif est de présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et d'en dégager les écarts les plus significatifs. Pour ce faire, tous les arrondissements et tous les services corporatifs sont mis à contribution.

De plus, en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, article 105.4 (L.R.Q., chapitre C-19), la Ville doit déposer semestriellement une évolution budgétaire. En ce sens, le Trésorier de la Ville délègue aux arrondissements cette obligation.

L'arrondissement d'Outremont présente donc au conseil d'arrondissement son évolution budgétaire au 25 septembre 2015. Selon les projections effectuées à cette date et les appropriations déjà approuvées par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement anticipe un surplus des revenus de l'ordre de 200 000\$. Par contre, un contrôle très serré des dépenses doit être maintenu afin de rencontrer notre budget de dépense et réaliser le surplus prévu à la fin du 3eme trimestre de 151 000 \$. Le surplus consolidé prévu est de 350 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

REVENUS:

Tel que démontré dans le rapport des revenus joint au présent document, le budget des revenus original et modifié est de 1 547 400,00\$ et le réel incluant les revenus des permis réalisé au 25 septembre 2015 est de 1 851 765,00\$, donc un surplus de 304 365,00\$. En revanche, il faut noter que ces derniers revenus de permis de construction appartiennent

dorénavant à la ville centre jusqu'à concurrence du montant budgété de 600 000\$.

DÉPENSES:

L'état de l'évolution budgétaire ci-jointe montre un écart global favorable prévu à la fin d'année 2015 de 151 468,00\$.

Le budget modifié de l'arrondissement d'Outremont est de 18 653 800,00 \$ et le réel des dépenses en date du 25 septembre 2015 est de 14 328 050,00 \$ (comprenant des engagements pour des dépenses prévues d'ici la fin d'année d'un montant de 2 232 793 \$). La disponibilité budgétaire pour le reste de l'année 2015 est de 4 138 582,00\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux encadrements administratifs émis par la Direction des opérations budgétaires du Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-28

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du
greffe et des relations avec les citoyens et
Secrétaire de l'arrondissement

**Parties
prenantes :**



Dossier # : 1156401022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise "Néolect inc." un contrat pour le remplacement d'un panneau d'éclairage sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout pour un montant de 54 048,02 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP05/04-15 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER Octroyer à l'entreprise "Néolect inc." un contrat pour le remplacement d'un panneau d'éclairage sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout pour un montant de 54 048,02 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP05/04-15;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-30 10:21

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156401022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise "Néolect inc." un contrat pour le remplacement d'un panneau d'éclairage sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout pour un montant de 54 048,02 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP05/04-15 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pourvoir aux travaux urgents de remplacement d'un panneau d'éclairage sur la Côte Sainte-Catherine , la direction des travaux publics procédait, le 9 octobre 2015, au lancement de l'appel d'offres sur invitation TP05/04-15.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 octobre 2015 à 14 h à la salle des délibérations du conseil d'arrondissement. Deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre à l'arrondissement. L'entreprise retenue est Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux en électricité de la présente soumission comprennent, mais sans s'y limiter :

- § Fourniture et installation de la base de béton du nouveau point d'alimentation pour le panneau de contrôle d'éclairage (excluant le compteur Hydro-Québec);
- § Fourniture et installation d'un fût et d'un coffret de contrôle d'éclairage;
- § Fourniture et installation de tout le câblage pour réaliser les travaux incluant les remontées dans les fûts;
- § Fourniture et installation d'un nouveau mât de branchement sur poteau de bois (c/a conduit, attaches, tête de branchement, conducteurs, cosses et accessoires) sectionneur à fusible de 100A, F. 90A. vers le système de contrôle du feu de circulation;
- § Débranchement des câbles dans les coffrets existants;
- § Enlèvement et récupération des équipements existants : contacteurs, bornes et coffrets de contrôle d'éclairage et remise à la Ville;
- § Conserver le panneau existant ainsi que le câblage existant vers les lampadaires;
- § Installer une nouvelle boîte de raccordement avec bornes, rails et accessoires tel que montré au plan d'éclairage (basé sur le dessin normalisé DN-3606),

- § Abandonné en place le conduit et les conducteurs entre le panneau existant jusqu'au sectionneur d'alimentation (partie hors sol en acier galvanisé à remplacer par PVC protégé par un protège conduit en acier);
- § La fourniture de conduits en tranchée, l'excavation, le remblai, le déblai et la disposition des matériaux;
- § Modification de l'alimentation souterraine des circuits d'éclairage et de l'alimentation du cabinet de contrôle du système de feux de circulation;
- § Mise à la terre des installations électriques;
- § Mise en opération;
- § Maintien et protection du système de feux de circulation existant;
- § Maintien de l'éclairage sur lampadaires;
- § Toutes vérifications électrotechniques;
- § La signalisation requise pendant les travaux;
- § Livraison en bon état de tous les équipements récupérés au garage des travaux publics;
- § La coordination requise avec Hydro-Québec incluant la demande de branchement.

JUSTIFICATION

Afin de procéder au remplacement d'un panneau d'éclairage sur la Côte Sainte Catherine, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation le 9 octobre 2015 auprès de quatre entrepreneurs. Deux (2) entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 octobre 2015 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Néolect inc.	49 134.57\$	4 913.45\$	54 048.02\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	50 732.72\$	5 073.28\$	55 806.00\$
Estimation	41 631.87\$	4 163.19\$	45 795.06\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>			8 252.96\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			18.0%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			1 757.98\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			3.3%

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres sur invitation, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Néolect inc. pour les travaux de remplacement d'un panneau d'éclairage sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'arrondissement, pour un montant de 54 048.02\$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera entièrement financée par le PTI.
Voir le certificat du trésorier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : 2 novembre 2015
Période de travaux : novembre et décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Fiset
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-10-15



Dossier # : 1156401023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ (incluant les taxes), à la firme "Paysagiste Roger Martel inc.", pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres TP18/10-11) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense supplémentaire au montant de 30000 \$ au contrat TP18/10-11 pour des travaux arboricoles;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-28 20:26

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156401023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ (incluant les taxes), à la firme "Paysagiste Roger Martel inc.", pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres TP18/10-11) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

La forêt urbaine de l'arrondissement est réputée et de grande qualité. Cependant le vieillissement de ce capital arboricole nécessite des soins importants et rigoureux afin de maintenir à un niveau de risque socialement acceptable, l'état et la condition des arbres qui constituent cette richesse.

Le budget de fonctionnement alloué à l'entretien des arbres est à toutes fins pratiques épuisé (résiduel de l'ordre de 1000 \$). Nous avons réalisé à ce jour les activités suivantes:

- Programme d'entretien arboricole cyclique préventif;
- Abattage de 93 arbres dangereux, problématiques ou morts;
- Réalisation d'interventions spécifiques en lien avec les recommandations d'un consultant arboricole externe;
- Suivi des demandes GDT;
- Abattage de 27 frênes déqualifiés l'année précédente (2014);
- Abattage stratégique de 254 petits frênes en vue de leur remplacement à l'automne 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0044 - 2 février 2015 - Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme "Paysagiste Roger Martel inc" pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA12 16 0430 - 3 décembre 2012 - Autoriser une dépense supplémentaire au montant de 8 000 \$ à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." pour le contrat TP18/10-11 pour des travaux arboricoles, portant ledit contrat à 178 004,58 \$ (taxes incluses) pour l'année 2012;

CA11 16 0378 - 5 décembre 2011 - Adjudication d'un contrat à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." dans le cadre de l'appel d'offres public TP18/10-11, ayant pour objet des travaux arboricoles pour une durée de trois ans et d'une possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, en considération d'un montant annuel de 170 004,58 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Nous aurons besoin de fonds supplémentaires pour réaliser les activités suivantes:

- Travaux d'haubanage et d'élagage de sécurité urgents qui n'ont pu être réalisés compte tenu des activités imprévues liées à l'abattage de frênes;
- Suivi de GDT ouverts (il s'agit pour la plupart de branches qui touchent le bâtiment et l'élagage de sécurité);
- Abattage de 19 frênes déqualifiés en 2015 dont nous venons de recevoir la liste.

En résumé, nous aurions besoin de faire 4 à 5 semaines de travaux supplémentaires d'entretien arboricole (environ 5 000 \$ par semaine) et un estimé de 8000 \$ pour l'abattage de 19 frênes déqualifiés. Soit un montant de 30 000 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 30 000 \$ provient d'un budget PTI antérieur destiné à l'amélioration de la forêt urbaine (Plan Canopée).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-16

Violette SAURIOL
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1156401021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et la firme "Énergie Valero inc.", portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et la firme "Les Pétroles Parkland", portant le numéro 817333 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

D'autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333. - Dépense provenant du budget de fonctionnement; D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-16 08:31

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156401021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et la firme "Énergie Valero inc.", portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et la firme "Les Pétroles Parkland", portant le numéro 817333 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics demande au conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense supplémentaire pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et entre la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 40 000 \$ (incluant les taxes). Cette dépense proviendra du budget de fonctionnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0094 - 2 mars 2015 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA13 16 0354 - 30 septembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire de 120 000 \$ au contrat pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valéro inc. portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada inc. portant le numéro 698450;

CA12 16 086 - 5 mars 2012 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Ultramar Ltée portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada Inc. portant le numéro 698450, se terminant le 25 décembre 2013 pour un montant de 97 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

302727 09004 56502

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Division des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

Le : 2015-10-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir qui aura lieu le mercredi, 11 novembre 2015 de 9 h à 12 h 00

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile de l'avenue Elmwood entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir le 11 novembre 2015 de 9 h à 12 h 00

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-28 20:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir qui aura lieu le mercredi, 11 novembre 2015 de 9 h à 12 h 00

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement tient annuellement une célébration dans le parc Outremont dans le cadre du Jour du Souvenir et afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la sécurité de l'événement, une fermeture de rue est nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Fermeture de rues suivantes de 9 h à 12 h, le mercredi 11 novembre 2015:

- Avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont;

La direction des travaux publics devra également faire interdire le stationnement sur ces tronçons d'avenues pour la sécurité des participants.

- Les enseignes devront être posées **le 10 novembre avant 14 h**. Les enseignes devront indiquer l'interdiction **le 11 novembre de 9 h à 12 h**.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale est responsable d'affecter le personnel ou les bénévoles requis aux points de fermeture pour en assurer le respect par les automobilistes et pour donner accès aux services d'urgence si requis ou assumer les coûts d'un agent de la sécurité publique pour la durée de l'événement aux trois points de fermeture à la circulation.

La cérémonie a lieu devant le cénotaphe du parc Outremont le mercredi 11 novembre 2015 à partir de 10 h 45. Un maître de cérémonie du Régiment des Fusiliers du Mont-Royal veillera au bon fonctionnement de la cérémonie. Plusieurs dignitaires feront des discours dont Mme Cinq-Mars.

Une trompette performera un morceau avant les deux minutes de silence qui seront

observées par la foule présente. M. Marcel Bélanger capitaine de frégate à la retraite fera la lecture de l'Acte de souvenir suivi d'une prière par le Père Robert-Lachaine. Suivra ensuite une deuxième prestation de la trompettiste suivi du dépôts des couronnes par différents dignitaires. L'hymne canadien sera chanté par le chœur des jeunes du collège Stanislas et la cérémonie se terminera par la suite à 11 h 35.

Une réception aura lieu à la salle du conseil avec les différents intervenants.

JUSTIFICATION

En raison de l'achalandage lors de l'événement, il a été recommandé suite à l'événement de l'année dernière de fermer l'avenue Elmwood afin de veiller à la sécurité et à la quiétude requise pour cet événement.

Il s'agit en plus d'un événement annuel de l'arrondissement fort prisé par ses citoyens, les vétérans et les différents corps armés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Livraison de barricades de foule Mills aux endroits suivants :

- 3 à l'intersection des avenue Elmwood et Bloomfield;
- 3 à l'intersection des avenues Elmwood et Outremont;
- 3 à l'intersection des avenues Elmwood et McDougall.

Pose d'affiche d'interdiction de stationnement sur l'avenue Elwood entre les avenues Bloomfield et Outremont.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La circulation de véhicules et le stationnement seront interdit aux riverains pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement de même que des mesures de stationnement pour accommoder les riverains.

L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place de l'événement et prise en charge des responsabilités de chaque service impliqué:

- Pose d'enseignes, nettoyage de la chaussée et livraison des barricades: **Direction des travaux publics;**
- Distribution de l'avis et logistique de l'événement: **Direction de la culture, sports, loisirs et développement social**
- Déplacement des véhicules: **DCSLDS**
- Attention spéciale, sécurité: **DCSLDS**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-16

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social



Dossier # : 1156695017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) et le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) et le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171).

Signé par Pierre A. CHAPUIS **Le** 2015-10-02 12:21

Signataire :

Pierre A. CHAPUIS

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) et le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) prévoit une amende minimale de 50 \$ pour circulation d'une voiture dans un parc. Le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) prévoient plutôt des amendes minimales de 100 \$ pour les bicyclettes et les voitures. Ce dossier a été étudié au comité interne des règlements du 16 septembre dernier.

Une uniformisation entre les différents règlements de l'amende pour l'infraction de circuler avec un véhicule dans un parc est nécessaire. Une distinction est également à prévoir entre l'amende pour une voiture et l'amende pour une bicyclette.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

- Les modifications suivantes sont proposées :
- Pour les règlements 1063 et 1107 :
 - Ajout d'une amende de minimum 50 \$ / maximum 150 \$ pour une première infraction pour circulation à bicyclette dans les parcs;
 - Ajout d'une amende de 100 \$ minimum / maximum 300 \$ pour une récidive de circulation à bicyclette dans les parcs;
 - Les amendes (première infraction et récidive) pour tout autre véhicule restent les mêmes.
 - Pour le règlement 1171 : abrogation des montants prévus à l'article 19.2 pour une infraction à l'article 5.11.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront une uniformité dans les amendes entre les différents règlements touchant l'interdiction de circuler dans les parcs de l'arrondissement tout en prévoyant un montant particulier pour les infractions à bicyclettes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local suite à l'adoption du projet de règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 octobre 2015
Adoption : 2 novembre 2015
Entrée en vigueur : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-01

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016

Je recommande l'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:43

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,005 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2016 équivaut à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2016 et prend effet à compter du 1er janvier 2016, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 16 0434 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2013

Résolution CA13 16 0053 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2014

Résolution CA14 16 0415 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est

requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,0423 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement qui comprend l'équivalent de l'espace fiscal cédé plus une indexation de 2 %. Le conseil d'arrondissement, à sa séance extraordinaire du 8 octobre 2015, a adopté le budget en conséquence de ce taux de taxe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire et permettra d'obtenir des revenus de l'ordre de 2 280 600 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis dans les journaux..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 22 octobre 2015

Avis de motion : séance ordinaire du 2 novembre 2015

Avis public : date à déterminer en novembre 2015

Adoption du règlement : 7 décembre 2015

Avis d'entrée en vigueur : date à déterminer suite à la séance du 7 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des finances , Direction des revenus (Francis OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

Je recommande l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 13:43

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0014 - Adoption du règlement AO-279 intitulé "Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement annuel sur les tarifs en remplacement du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (AO-279).

JUSTIFICATION

Des modifications ont été proposées par la Direction de la culture, sports, loisirs et développement durable, par la Direction des travaux publics, par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens ainsi que par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et la division de la Sécurité publique d'Outremont. Les tarifs de l'année 2015 ont été révisés par chacune des directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2016 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier proposé :
Avis de motion : 2 novembre 2015
Adoption : 7 décembre 2015
Entrée en vigueur : janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-16

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1150029018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1282-1284, avenue Bernard; 1001, avenue Laurier; 1217, avenue Bernard et 180-220, avenue Vincent d'Indy

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 octobre 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029018;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1282-1284, avenue Bernard;
- 1001, avenue Laurier;
- 1217, avenue Bernard;
- 180-220, avenue Vincent d'Indy.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-19 18:22

Signataire : Michel ALLEN

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1282-1284, avenue Bernard; 1001, avenue Laurier; 1217, avenue Bernard et 180-220, avenue Vincent d'Indy

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 7 octobre 2015:

1. 1282-1284, avenue Bernard;
2. 1001, avenue Laurier;
3. 1217, avenue Bernard;
4. 180-220, avenue Vincent d'Indy.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

1282-1284, avenue Bernard

Les deux enseignes seront en bois peint gris avec un lettrage en lettres détachées, en aluminium anodisé doré, identiques au lettrage des enseignes existantes. L'éclairage

indirect de type col de cygne existant sera conservé. La demande de certificat d'affichage ne respecte pas le nombre de deux enseignes maximal par usage principal prévu par l'article 11.4.2 du règlement de zonage 1177.

Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement 1189 concernant les PIIA.

Les noms d'établissements « Moutarde décor », « Moutarde design » et « 1282 rue de la maison » sont les trois noms enregistrés au Registre des entreprises du Québec pour cet établissement.

1001, avenue Laurier

Le projet d'affichage consiste à retirer le lettrage au-dessus des vitrines donnant sur l'avenue Laurier et sur la rue Hutchison, ainsi que l'éclairage indirect en col-de-cygne existant. Le nouvel affichage consiste en l'installation de lettres détachées d'une hauteur de 15" au-dessus de la vitrine centrale. Le lettrage est en acrylique blanc translucide et les lettres sont rétroéclairées individuellement.

Le projet est en tout point conforme aux dispositions sur l'affichage du règlement de zonage numéro 1177.

1217, avenue Bernard

L'enseigne sera constituée d'un lettrage et d'un logo qui seront découpés et appliqués individuellement. Le fond gris sur le photomontage est présent uniquement pour nous démontrer plus clairement le logo et les inscriptions. La propriétaire nous a assuré que le lettrage sera sans fond et que la vitre ne sera pas teintée.

La dimension de l'affichage correspond à 25% de la superficie de la vitrine et le projet est conforme en tout point aux dispositions sur l'affichage du règlement de zonage 1177.

Le certificat d'occupation commerciale a été émis le 19 mars 2015.

180-220, avenue Vincent d'Indy

Les interventions se situent sur l'élévation est du pavillon de la Faculté de musique. Le projet est effectué dans le cadre du remplacement du système de la chaufferie. Les chaudières électriques, venues à la fin de leur vie utile, seront remplacées par des chaudières au gaz qui nécessitent l'ajout de nouveaux conduits d'évacuation au-dessus du niveau du toit fini. Il est proposé de dissimuler les nouveaux conduits avec une cheminée en maçonnerie de couleur beige, tel que la brique existante. La cheminée vient également dissimuler les autres tuyaux apparents présents sur le mur.

La chaufferie est située directement sous le studio d'enregistrement et ses locaux connexes. Le coordonnateur de secteur électro-acoustique de l'Université de Montréal affirme qu'il n'est pas possible de passer les tuyaux à l'intérieur des murs du studio, car le niveau de bruit doit être conservé au minimum et l'enveloppe acoustique du studio ne doit pas être ponctuée. C'est pour cette raison que l'option de la cheminée extérieure a été retenue.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance des projets, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement

l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme :

1217, avenue Bernard

Avec la réserve suivante:

- la vitrine où sera apposée l'enseigne devra demeurer en vitrage clair.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 7 octobre 2015.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-19

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1150029019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 825, avenue Querbes

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 septembre 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029019;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet pour l'immeuble situé au 825, avenue Querbes.

laquelle approbation s'applique à la recommandation, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-22 08:17

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 825, avenue Querbes

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 825, avenue Querbes a fait l'objet d'une présentation au CCU du 9 septembre 2015.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé la recommandation sans réserve, tel qu'indiqué à la "planche" de la propriété concernée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste au démantèlement de la cheminée existante sur le toit du bâtiment principal, puisque la cheminée n'est plus utilisée aujourd'hui. Le requérant souhaite démolir cette dernière afin de réduire les risques que la foudre frappe la cheminée, car il s'agit de la plus haute structure sur le toit. Le propriétaire est d'autant plus inquiet, car la salle des employés est située à proximité de la cheminée.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation du dossier de PIIA selon la recommandation émise par le comité consultatif

d'urbanisme ainsi que l'information complémentaire fournie par Jean Leblanc, archiviste à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 9 septembre 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-22

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1156695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 3 novembre 2015 au 7 mars 2016

Je recommande la désignation d'un maire suppléant pour la période du 3 novembre 2015 au 7 mars 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-23 10:38

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 3 novembre 2015 au 7 mars 2016

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.

De plus, selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0249

DESCRIPTION

Comme le mandat de la conseillère Jacqueline Gremaud, désignée à titre de mairesse suppléante, se terminera le 2 novembre 2015, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour une période de quatre (4) mois, soit du 3 novembre 2015 au 7 mars 2016.

JUSTIFICATION

Charte de la Ville de Montréal
Loi sur les cités et villes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489068

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une présidente au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

DE NOMMER Madame Jacqueline Gremaud, membre et présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont et ce, pour une période de 2 ans, débutant le 18 novembre 2015, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-29 19:55

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489068

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une présidente au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 6 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), ci-après appelé "le règlement", le président du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est choisi par le conseil de l'arrondissement parmi les membres du comité qui sont également membres du conseil de l'arrondissement. Le mandat des membres nommés subséquemment à une première nomination est de deux ans (art. 7.1 du règlement).

Comme le mandat de la conseillère Jacqueline Gremaud, membre et présidente du Comité consultatif d'urbanisme, nommée par la résolution numéro CA13 16 0389 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 18 novembre 2013, se terminera le 18 novembre 2015, Il est donc requis de demander au conseil de procéder au renouvellement dudit mandat pour une durée de deux ans, soit du 18 novembre 2015 au 18 novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0389

DESCRIPTION

Nomination d'un membre du CCU également membre du conseil d'arrondissement à titre de présidente du CCU.

JUSTIFICATION

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis sur le site Internet de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-29

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

Parties prenantes : :



Dossier # : 1152504048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel numéro 1154815006 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 28 octobre 2015 du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025

Il est recommandé :

D'Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel numéro 1154815006 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 28 octobre 2015 du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-26 13:07

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel numéro 1154815006 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 28 octobre 2015 du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025

CONTENU

CONTEXTE

Depuis environ 150 ans, le baseball est associé à l'histoire de la Ville de Montréal, incarnant les valeurs chères à son développement : ouvert et accessible, il dépasse les frontières géographiques et culturelles et attire les amateurs de tous âges. Joueurs ou spectateurs, les amateurs ont fait du baseball un des sports les plus populaires de Montréal pendant de nombreuses décennies. Aujourd'hui, après avoir connu un déclin, le baseball et son parent, la balle molle, connaissent un renouveau certain. Depuis 2009, une croissance de près de 40 % de joueurs de baseball fédérés a été observée au Québec. Cette tendance s'observe également à Montréal où le nombre de joueurs mineurs fédérés a augmenté de 8,3 % entre 2012 et 2014.

À l'automne 2014, la Ville de Montréal et de nombreux partenaires concernés par l'activité physique ont lancé la Politique du sport et de l'activité physique dans le but d'encourager les Montréalais à bouger davantage. Montréal veut être une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif. C'est en se basant sur cette vision que la Ville de Montréal veut stimuler la pratique du baseball, sport accessible et inclusif, au cours des prochaines années.

En bref, le baseball et la balle molle à Montréal, c'est :

- Environ 11 000 joueurs et joueuses répartis dans 900 équipes (en 2014) :
 - 3 400 joueurs de baseball, environ 300 équipes;
 - 165 terrains de balle;

- Des terrains de balle en mauvais état et nécessitant des investissements majeurs :
 - Systèmes d'éclairage vétustes;
 - Entretien déficient;
 - Systèmes de drainage peu fiables;
 - Bancs, clôtures et arrêt-balle désuets ou détériorés.
- Un nombre de terrains de balle théoriquement suffisant pour répondre à la demande, mais plusieurs qui ne peuvent actuellement pas être utilisés à leur plein potentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 123 - 24 novembre 2014 : Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CE15 109 - 21 janvier 2015 : Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'informer le conseil d'arrondissement de l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel numéro 1154815006 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 28 octobre 2015 du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025.

La démarche entourant le Plan d'action 2015-2025 repose sur la collaboration des arrondissements, des services corporatifs et du milieu associatif (rencontres et sondage).

Parmi les principaux enjeux auxquels la Ville et les arrondissements doivent faire face, il y a :

- Un manque de reconnaissance de l'apport bénéfique des sports de balle au développement du sport et de la communauté;
- Une offre de service régionale qui doit surmonter plusieurs obstacles organisationnels pour accéder à des plateaux sportifs;
- Une cohabitation difficile entre les différentes clientèles des terrains de balle, considérant l'importance des revenus que génère la clientèle adulte;
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants – mauvaises surfaces, mauvais drainage, mauvais éclairage, absence d'estrades, absence de services;
- Des terrains mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources;
- Des terrains de balle souvent sous-utilisés;
- Un manque d'infrastructures adéquates pour accueillir les compétitions.

En conséquence, la Ville de Montréal se fixe des orientations, notamment :

- Reconnaître officiellement l'importance du rôle des clubs sportifs et des organismes régionaux dans l'optimisation de l'offre des sports de balle;
- Améliorer l'accès des jeunes aux terrains de balle;
- Établir, pour les organismes sportifs régionaux, une politique de soutien qui facilite le développement du baseball;
- Offrir aux Montréalais un réseau de terrains de balle adéquat de portée locale, nationale et internationale;

- Mettre en œuvre le Programme de réfection des terrains de balle;
- Améliorer l'entretien des terrains de balle;
- Améliorer l'expertise et la qualification des employés affectés à l'entretien et à la préparation des terrains de balle;
- Tendre vers une uniformisation de l'offre et de la qualité des terrains de balle sur l'ensemble du territoire de Montréal;
- S'assurer que les terrains de balle sont utilisés à leur plein potentiel;
- Faciliter l'organisation de compétitions sportives d'envergure.

Pour passer de la théorie à l'action, une vingtaine d'actions concrètes pour favoriser le baseball et la balle molle sont proposées pour la période 2015-2025.

JUSTIFICATION

Afin de favoriser le développement des sports de balle sur son territoire, principalement chez les jeunes Montréalais, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements souhaitent mettre à la disposition des citoyens un réseau de terrains de balle de qualité, sécuritaire, bien entretenu et en nombre suffisant pour répondre au développement optimal des jeunes joueurs, des équipes sportives et des athlètes. La Ville de Montréal se donne également pour objectif d'accueillir une panoplie de compétitions de baseball, représentant tous les niveaux de pratique. L'adoption du Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025 permettra de faciliter sa mise en oeuvre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En ce qui a trait aux aspects financiers, le dossier décisionnel 1152504006 précise que « le Plan d'action baseball propose une série d'actions qui pourront guider les services corporatifs, les arrondissements et les partenaires concernés afin de favoriser le baseball et la balle molle à Montréal au cours des dix prochaines années. Plusieurs de ces actions pourront être réalisées par les intervenants concernés, et ce, sans impact majeur sur le cadre budgétaire de la Ville.

Par contre, des ressources seront nécessaires afin de mettre en oeuvre d'autres actions. Parmi celles-ci, il y a le Programme de réfection des terrains de balle qui a été adopté par le comité exécutif en janvier 2015 (11 M\$ pour la période 2015-2017). D'autres actions prioritaires proposées au plan seront favorisées lors des exercices annuels de confection du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations de la Ville. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sommaire décisionnel 1154815006 Le Plan d'action baseball de Montréal 2015-2025 est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs énumérés au sommaire décisionnel 1154815006 sont :

- De favoriser une hausse du nombre de joueurs de baseball et de balle molle, de soutenir la création d'équipes, de même que la qualification d'officiels et d'entraîneurs;

- De mettre aux normes les terrains de balle vétustes afin d'offrir aux Montréalais un réseau de terrains de qualité, sécuritaire et adapté aux différents niveaux de pratique;
- D'effectuer un meilleur entretien des terrains de balle;
- D'optimiser l'utilisation des terrains de balle;
- D'accueillir une panoplie de compétitions de baseball, représentant tous les niveaux de pratique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le sommaire précise qu'une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes subséquents prévues aux dossier 1154815006 sont les suivantes :

- Mettre en oeuvre le Plan d'action baseball de Montréal 2015-2015 : à partir de l'automne 2015.
- Poursuivre la mise en oeuvre du Programme de réfection des terrains de balle qui a été adopté en janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social
Chef de division sports et loisirs (par intérim)



Dossier # : 1152504049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement Arrivée du Père Noël qui se tiendra Centre communautaire intergénérationnel le samedi 5 décembre 2015, entre 10 h et 15 h

Il est recommandé :

D'nformer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement Arrivée du Père Noël qui se tiendra Centre communautaire intergénérationnel le samedi 5 décembre 2015, entre 10 h et 15 h.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-28 20:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152504049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informé le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement Arrivée du Père Noël qui se tiendra Centre communautaire intergénérationnel le samedi 5 décembre 2015, entre 10 h et 15 h

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, au début du mois de décembre, l'arrondissement d'Outremont célèbre l'arrivée du temps des fêtes en permettant aux enfants de l'arrondissement d'accueillir le Père Noël et de prendre des photos avec lui. Pour la deuxième année, cet événement aura lieu au centre communautaire intergénérationnel (CCI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrivée du Père Noël aura lieu le 5 décembre 2015 de 10 h à 15 h et se déroule en deux parties.

La première partie consiste à se promener dans les rues d'Outremont en traîneau avec le Père Noël et à recueillir les lettres des enfants pour ce dernier. Le traîneau fait trois arrêts au total, deux pour récupérer les lettres à la Place Kate-McGarrigle et à la place Marcelle-Ferron et la dernière au parc Irma-Levasseur. C'est à cet endroit que les enfants, leurs parents et une partie de l'équipe d'animation les attendent avant de se diriger au CCI pour la prise de photo.

La deuxième partie consiste donc à une prise de photo gratuite par un photographe professionnel dans l'une des salles du CCI décorée pour l'occasion. En plus de la prise de photo, il y a du maquillage et de l'animation de prévue pour accueillir tout ce beau monde. L'événement aura lieu cette année en collaboration avec l'organisme Outremont en famille qui désire faire découvrir les différentes traditions pour fêter Noël ou la nouvelle année à travers le monde.

JUSTIFICATION

L'événement annuel permet de tisser des liens avec les citoyens de l'arrondissement, est très prisé par la communauté outremontaise et constitue un incontournable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Présence d'une escorte en véhicule d'un agent de la sécurité publique ou en cas d'impossibilité, de la firme privée Neptune.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Léger ralentissement de la circulation lorsque le traîneau se promènera dans les rues d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera promotion de l'événement à travers ses différentes plate-formes et organismes.
L'arrondissement fera la publicité de l'événement dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-16

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social



Dossier # : 1153489069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 octobre 2015

DÉPÔT au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 octobre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-10-30 09:05

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153489069**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 octobre 2015

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de la présidente du Comité sur la circulation et le stationnement, madame Céline Forget, le Comité désire déposer au conseil le compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-30

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

Parties prenantes :